

CCAS de Puissalicon

PROCES-VERBAL **SEANCE DU CCAS DU 27/03/2025**

Convocation du 19/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire et Président du CCAS.

Présents

FARENC Michel – BLANCOU Hubert – LORENTE-AMEN Marie – FERRE Gerard – GAU Rose-Marie – GAU Bernard – COLOMIES Serge

Absents

KUTTEN Michel (pouvoir à BLANCOU) – CONEGERO Elisabeth – GALICHON Mario (pouvoir à GAU R.) – RICARD Line (pouvoir à FERRE)

Secrétaire de séance

GAU Rose-Marie

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du 28/03/2024**
- 2. Approbation du Compte Financier Unique 2024**
- 3. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025**
- 4. Vote du Budget Primitif 2025**
- 5. Questions et informations diverses**

Adoption par délibération n°2026-01 du 30/04/2026
Transmission au représentant de l'Etat le 04/05/2026
Publication sur le site internet de la Commune le 04/05/2026

DELIBERATION N°2025-1 : Approbation du procès-verbal du 28/03/2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'Administration du CCAS du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 et lui demande de se prononcer,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce document.

DELIBERATION N°2025-2 : Approbation du compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le CFU 2024 du budget du CCAS,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme Marie LORENTE-AMEN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence de Mme Marie LORENTE-AMEN, 3^{ème} adjointe au maire,

Considérant les éléments susvisés,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré,

Approuve le CFU 2024 du CCAS de Puissalicon, comme suit :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	6 000,00 €
Dépenses de fonctionnement 2024	7 319,14 €
Résultat de l'exercice 2024	- 1 319,14 €
Résultats antérieurs reportés	3 664,55 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	+ 2 345,41 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

(Le Président du CCAS n'a pas pris part au vote)

DELIBERATION N°2025-3 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressées au CCAS par les associations au titre de l'année 2025,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Associations	Subvention 2024
Prevention routière	100 €
Restos du coeur	250 €
Unicef	50 €
Ligue contre le cancer	200 €
France Alzheimer	150 €
Aide alimentaire Nord Biterrois	200 €
AFM Téléthon	200 €

Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de ces subventions,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°2025-4 : Vote du Budget Primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-8 du 11/10/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération 2025-2 portant adoption du compte financier unique 2024 du CCAS de Puissalicon,

Considérant que le budget primitif est voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que le budget primitif 2025 du CCAS de Puissalicon est en équilibre réel et sincère en Recettes à la somme de 10 000 € et en Dépenses à la somme de 10 000 €,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vote le budget primitif 2025 du CCAS de Puissalicon en équilibre réel et sincère par nature et chapitre globalisé comme suit.

Section de Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
chapitre 011	7 500,00 €	chapitre 002	2 345,41 €
chapitre 012	300,00 €	chapitre 74	7 000,00 €
chapitre 65	2 100,00 €	chapitre 75	300,00 €
chapitre 67	100,00 €	chapitre 77	354,59 €
TOTAL Dépenses	10 000,00 €	TOTAL Recettes	10 000,00 €

Approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement,

Donne pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

Questions et informations diverses

- lettre démission du CCAS de Mme MARTINET Sylviane du 22/03/2024
- remplacée par M GALICHON Mario (membre nommé par arrêté 2024-54)

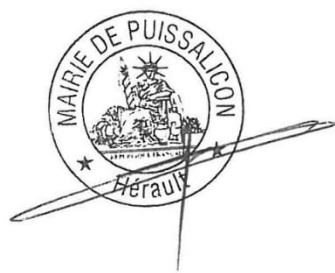
- lettre démission du CCAS de M LELONG Eric du 14/10/2024
- remplacé par Mme RICARD Line (membre nommée par arrêté 2024-177)

- repas des anciens 2025
samedi 7 juin à 12h – salle du peuple

- résidence séniors : travaux terminés, remise des clés aux résidents jeudi 27 mars 2025

- association CLIC PARTAGE
le CCAS adhère à cette association, cette association peut organiser des ateliers seniors gratuits (gymnastique, diététique, mémoire, ...)
un atelier est organisé en mai/juin 2025, salle médiathèque

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président du CCAS lève la séance à **18h55**



Michel FARENC
Président du CCAS

Rose-Marie GAU
Secrétaire de séance